



**Mairie de MOHON**  
**1 Place de la mairie**  
**56490 MOHON**  
**Tél : 02.97.93.94.20**

Mail : [mairie@56490mohon.com](mailto:mairie@56490mohon.com)

Web : <http://www.mohon.fr>

## CONVOCAATION

OBJET : Réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENREDI 13 DECEMBRE 2024

A 19 H 30

En salle du Conseil de la Mairie

Conformément à l'article L2121-10 du CGCT, ce document vous est transmis soit par voie postale, soit par voie dématérialisée. Si vous avez opté pour la dématérialisation, vous avez reçu sur votre messagerie un courriel de notification de cette convocation de la part de « no-reply@megalix.bretagne.bzh » ainsi qu'un SMS sur votre téléphone portable le cas échéant. Vous pouvez ainsi vous rendre sur « i-delibre » où vous retrouverez le dossier complet de cette réunion (convocation, ordre du jour et pièces annexes).

Avant la réunion du Conseil municipal, vous devez sur i-delibRE :

- Ouvrir la séance afin de valider votre réception
- Signaler votre présence ou absence en cliquant sur l'icône dédiée

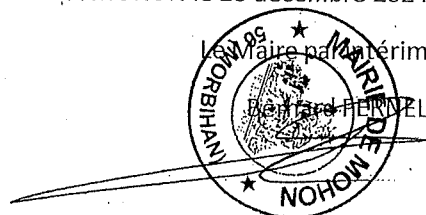
Afin de pouvoir suivre la séance dans les meilleures conditions, vous pouvez venir à la réunion avec votre outil informatique préalablement chargé. Toutefois, les documents joints à la convocation seront visionnés lors de la séance.

Si vous ne pouvez pas assister à votre réunion, il vous est possible de donner un pouvoir écrit (PJ) à un collègue de votre choix.

Dans un souci de bonne organisation vous voudrez bien informer le secrétariat de la Mairie via l'outil i-delibRE ou au 02 97 93 94 20 ou par mail ([mairie@56490mohon.com](mailto:mairie@56490mohon.com)) de votre présence, de votre absence et transmettre votre pouvoir par mail avant la séance (l'original sera remis au début de la séance).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A MOHON le 10 décembre 2024



<b>1. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024</b>			
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>PIECES JOINTES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
001 002	<b>I/ PROPOS LIMINAIRES</b> - Désignation du secrétaire de séance - Arrêt du Procès-verbal séance du 07 novembre 2024	ci-joint PV	
003	<b>II/ INTERVENANT EXTERIEUR</b> - Présentation du Projet Eolien de la Butte des Fraus par Mme SHERRER d'EDF	Document ci-joint	Mme SHERRER Mathilde / Intervenante extérieure
004	<b>III/ PROJETS DE DELIBERATIONS</b> Projet d'exploitation du parc éolien de la Butte des Fraus	Document ci-joint	Bernard PERNEL
005	Convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le centre de gestion du Morbihan (CDG56)	Document ci-joint	Bernard PERNEL
006	Projet du P.A.D.D		Bernard PERNEL
007	Demande de participation voyage scolaire en Vendée pour une enfant	Document ci-joint	Jean-Louis BOUTE
008	Demande de subvention du CFA-MFR POINTEL pour les apprentis dont un enfant de Mohon fait partie	Document ci-joint	Jean-Louis BOUTE
009	Indemnité du Maire par intérim		Bernard PERNEL
010	<b>IV/ INFORMATIONS DIVERSES</b>  - <b>Bâtiments et urbanisme</b> Point sur les travaux de la salle polyvalente Décalage des travaux de voirie 2024 Réunion de la commission Voirie en début janvier 2025, date à prévoir.		Bernard PERNEL Bernard PERNEL et Pascal LE QUEUX
011	- <b>Culture</b> Réunion prévue avec les associations de Mohon pour établir le calendrier des fêtes 2025, le 16 décembre 2024 à 19h30.		Jean Louis BOUTE
012	<b>QUESTION DIVERSE</b> Réponse orale du maire par intérim à la lettre de réexamen des délégations accordées au maire faites par les conseillers municipaux		Bernard PERNEL

<b>V/ DROIT D'EXPRESSION DES ELUS</b>  - . Présentation des questions orales <i>(Rappel : adresser au Maire au moins 72 heures avant la séance du Conseil Municipal pour pouvoir y répondre)</i> <i>Les éventuelles questions posées en Conseil municipal sans transmission préalable seront recueillies et feront l'objet d'une réponse au Conseil municipal suivant.</i>		
--	--	--

*Modification actée et transmise par i-delibre et par voie postale selon les choix des conseillers municipaux, le 30 octobre 2024*

Bernard PERNEL

Maire par intérim